

REPUBLIQUE FRANCAISE  
----  
DEPARTEMENT DE L'YONNE  
----  
ARRONDISSEMENT D'AVALLON  
----  
COMMUNE DE TONNERRE



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE  
TONNERRE**  
N° 2025 / 041

**Nombre de  
conseillers :**

En exercice : 26

Présents : 15

Exprimés : 19

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept février, à dix-neuf heures, le conseil municipal de la ville de Tonnerre s'est réuni, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Pascal LENOIR, 2<sup>ème</sup> adjoint au maire, suivant la convocation du 11 février 2025.

Étaient présents : Sylviane TOULON, Gaëlle BENOIT, Chantal PRIEUR (adjoints), Michel DROUVILLE, Gilles BARJOU, Philippe GERTNER, Marie-Laure BOIZOT, Sophie DUFIT, Guy ROY, Jean-François FICHOT, Nicole ELBACHIR, Jean-Claude CASTIGLIONI, Silvia LARRANDART, Laurent LETRILLARD, Nabil HAMAM.

Absents représentés : Bernard CLEMENT, Jeanine CALCIO GAUDINO, Bahya BAILICHE, Dominique AGUILAR.

Absents : Cédric CLECH, Emilie ORGEL, Jocelyne PION, Lucas MANUEL, Stéphane GRILLET, Sylvain TROTTI.

Secrétaire de séance : Gaëlle BENOIT.

*Nomenclature @CTES : Finances / Subventions*

*M. Clech et Mmes Pion et Orgel, membres de l'association, ne prennent pas part au vote.*

**FINANCES**

**ATTRIBUTION DE SUBVENTION L'ASSOCIATION FEDEREE « DON DU SANG BENEVOLE EN TONNERROIS » POUR 2025**

- Vu le budget primitif 2025 ;
- Vu l'avis favorable de la commission en charge de la culture, du sport, de la jeunesse, de l'animation de la ville et de la vie associative du 20/01/2025 ;

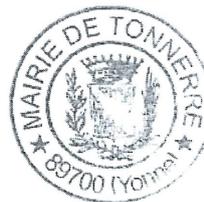
**Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide**

**Pour : 19**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

- D'accorder une subvention, en 2025, de 300 € à l'association fédérée « Don du Sang bénévole en Tonnerrois » ;
- De dire que les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6574 du budget primitif de l'exercice 2025.



Pour extrait conforme,  
Cédric CLECH  
Maire de Tonnerre